

# VAE

## Validation des Acquis de l'Expérience



**24 heures**  
d'accompagnement



**Lieu :**  
en présentiel ou  
dématérialisé

[Téléchargez le dossier d'inscription sur notre site internet](#)

# Objectifs

Aider le candidat à faire reconnaître des compétences professionnelles acquises par le biais de l'expérience, et ainsi à obtenir tout ou partie d'un diplôme, titre ou certification professionnelle sans passer par la formation initiale.

# Étapes de l'accompagnement

- **En amont de l'accompagnement :**

Un premier entretien d'1h30 pour se rencontrer et échanger sur le projet du candidat

- **Phase 1 : Préparation de la stratégie VAE :**

3 entretiens de 2h pour permettre de définir la stratégie VAE du candidat

- **Phase 2 : L'écriture du dossier**

6 entretiens de 45min à 1h où le candidat produit ses écrits et l'accompagnateur propose une relecture et des corrections

- **Phase 3 : Préparation de l'oral**

1 entretien d'1h au cours duquel l'accompagnateur et le candidat font un bilan sur les éventuels points de fragilité à travailler en prévision de l'oral

- **Durée de l'accompagnement :** 24 heures (dont 12 à 13 heures d'entretien)

# À qui s'adresse la VAE ?

Toute personne pouvant justifier d'au moins 1 an d'expérience à temps complet, soit 1607 heures (continu ou non).

# Pré-requis

Pour pouvoir prétendre à un accompagnement VAE, vous devez tout d'abord faire valider le livret de recevabilité de VAE par la DRAJES (voir au bas de la page).

# Lieux de l'accompagnement

**Décidé d'un commun d'accord avec la personne accompagnée**

- en présentiel
- en dématérialisé

# Durée et modalités d'organisation

L'accompagnement VAE proposé par Familles Rurales est de **24 heures**. Il se déroule lors d'entretiens ainsi que par des échanges de mails ou des échanges téléphoniques ou en visio.

## PROCESSUS DE DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT

*Délais d'accès : à réception de la demande d'accompagnement*



## Évaluation

Après analyse de votre livret « Analyse de l'expérience » par le jury et un entretien, la DRAJES vous envoie un courrier vous indiquant soit :

- Une validation totale (avec envoi du diplôme)
- Une validation partielle
- Une décision de refus (aucune UC (unité capitalisable) validée).

En cas de validation totale :

- Le diplôme vous sera délivré quelques semaines après le jury.

En cas de validation partielle :

- Les UC acquises le sont définitivement
- Pour obtenir les UC manquantes (et donc le diplôme) vous pouvez poursuivre la VAE ou entrer en formation.

En cas de refus de validation :

- Vous pourrez vous représenter à un nouveau jury VAE.

# Moyens et méthodes pédagogiques

La prestation d'accompagnement a pour objectif d'apporter une aide méthodologique au candidat à la VAE pour élaborer son dossier de VAE et, le cas échéant, pour le préparer à l'entretien avec le jury de VAE ainsi qu'à la mise en situation professionnelle.

La prestation comprend :

- une aide méthodologique auprès du candidat pour la rédaction du dossier
- un accompagnement et questionnement pour l'explicitation des pratiques professionnelles
- une relecture et analyse de certains écrits du bénéficiaire
- la formulation de recommandations
- un suivi personnalisé

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nos formations ne sont pas accessibles à tous les handicaps. Contactez-nous pour connaître les modalités d'accueil et demandez notre référent handicap.

## L'équipe pédagogique

Un.e accompagnateur.trice référent qui sera votre interlocuteur pour toute la durée de l'accompagnement. Il.elle a été obligatoirement formé.e lors des formations DRAJES « accompagnateur VAE ».

- Christophe POIRAULT
- Sébastien DECHAMPS

### Familles Rurales Fédération Régionale des Pays de la Loire

107 rue de Létanduère - 49000 Angers

02.41.25.38.60

[www.pays-de-la-loire.famillesrurales.org](http://www.pays-de-la-loire.famillesrurales.org)

[fr.paysdelaloire@famillesrurales.org](mailto:fr.paysdelaloire@famillesrurales.org)

